

TITRE(S) VISE(S)

- Attestation de formation et de succès, le cas échéant, menant au recyclage correspondant
- Fiche RNCP : [RS 5925](#)

TEXTE(S) DE REFERENCE

- [Arrêté du 29/06/2011 modifié](#) relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage et son [annexe II](#) fixant le programme de recyclage EM3

FINALITE(S), OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

- Révision des acquis, de la pratique, dans un objectif d'opérationalité
- Au sortir de la formation, le (la) stagiaire sera capable : d'assurer la responsabilité des soins médicaux d'urgence à bord en l'absence d'un médecin embarqué, de procéder à un examen clinique, paraclinique, d'assurer les premiers soins, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques et à leur application, de déclencher et d'assurer une liaison avec le médecin des gens de mer du CCMM de Toulouse

PUBLIC(S) CONCERNE(S), CONDITION(S) D'ADMISSION, PREREQUIS FORMATION

- Tout marin dispensant ou étant désigné pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, justifiant d'un certificat d'enseignement médical de niveau III arrivant à échéance
- Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFCM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : isabelle.riou@cefcm.fr

CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION & DU TITRE CORRESPONDANT

- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#)
- Avoir suivi et participé à la formation. Un contrôle de connaissances est réalisé en début et en fin de formation. La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré avoir atteint la norme de compétence minimale (tableau A – VI/4.2)
- Certificat soumis à revalidation quinquennale

DUREE(S), MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- **36 h**, mixte d'apports théoriques (rappels), de travaux pratiques et d'exercices simulés
- Formation dispensée en centre, en présentiel. Un des modules se déroule à l'IFSI Lorient
- Possibilité en INTRA
- de 8 à 16 stagiaires (maximum)

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Formation composée de 4 U.V. (unités de valeur) : U.V.- PSEM - premiers secours en équipe-mer (7h), U.V.- ME - Médecine embarquée (7h), U.V.- SI - Soins infirmiers (16h), U.V.- AMMCT 3 - Aide médicale en mer – téléconsult°.niv. 3 (6h)

INTERVENANT(S)(ES)

- Formateurs qualifiés PAE 1 (UV PSEM), et IFSI (U.V. SI), médecins des gens de mer habilité(e)s (U.V. ME), intervention et organisation de l'UV- AMMCT3 par les médecins du CCMM de Toulouse ou médecins du service de santé des gens de mer

DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)